

## RESULTATS DU CONCOURS D'ENTREE EN IFAS EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

### SESSION SEPTEMBRE 2019 POUR RENTREE JANVIER 2020

Nous vous informons que vous pouvez contester la présente décision en formant soit un recours gracieux, soit un recours devant le tribunal compétent (article R.34 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (article R.104).

Le président du jury